

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N° 07 - MAI 2022

Liberté Égalité Fraternité

PUBLIÉ LE 09 MAI 2022

PREFECTURE
-DPPPAT/BCI

SOMMAIRE

PREFECTURE

DPPPAT/BCI

Arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2022-018 confiant la suppléance du poste de préfet de l'Aude à M. Rémi RECIO, sous-préfet de NARBONNE, du mercredi 11 mai 2022 à 08h00 au mercredi 11 mai 2022 à 23h00



Direction du Pilotage des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

Bureau de la Coordination Interministérielle

Arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2022-018 confiant la suppléance du poste de préfet de l'Aude, du mercredi 11 mai 2022 à 8H00 au mercredi 11 mai 2022 à 23H00.

Le Préfet de l'Aude Chevalier de l'Ordre National du Mérite Chevalier de la légion d'honneur

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Rémi RÉCIO, sous-préfet, en qualité de sous-préfet de Narbonne ;

VU le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Thierry BONNIER en qualité de préfet de l'Aude;

CONSIDÉRANT l'absence concomitante de M. le préfet et de M. le secrétaire général de la préfecture de l'Aude, du mercredi 11 mai 2022 à 8H00 au mercredi 11 mai 2022 à 23H00.

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture

ARRÊTE:

ARTICLE 1 : M. Rémi RÉCIO, sous-préfet de Narbonne, est chargé d'assurer la suppléance du poste de préfet de l'Aude du mercredi 11 mai 2022 à 8H00 au mercredi 11 mai 2022 à 23H00.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à M. Rémi RÉCIO, sous-préfet de Narbonne, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

ARTICLE 3 : M. le Secrétaire Général de la préfecture et M. Sous-Préfet de Narbonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude.

Carcassonne, le

-9 MAI 2022

Thierry BONNIER